



Académie des sciences d'outre-mer

*Les recensions de l'Académie*¹

Histoire des ordres militaires ou des chevaliers, des milices séculières & régulières de l'un & de l'autre sexe qui ont été établies jusque à présent / nouvelle édition tirée de l'abbé Giustiniani, du R. P. Bonanni, de Mr. Herman, de Schoonebeck, du R. P. Héliot, du R. P. Honoré de Sainte-Marie et d'autres qui ont écrit sur le sujet, avec plusieurs dissertations sur l'authenticité ou l'antiquité de ces Ordres
éd. Decoopman, 2013
cote : 59.740

L'auteur de cette étude est masqué et se donne d'ailleurs le simple rôle de compilateur d'autres ouvrages : ceux de l'abbé Giustiniani, (*Histoire des ordres militaires*, Venise 1722), de Herman, (même titre, Rouen, 1648), du Père Bonani de la Compagnie de Jésus, (*Catalogue des ordres militaires* 1712) et de Schoonebeck. Mais il fait aussi œuvre d'historien moderne et critique en recoupant les données des auteurs cités, avec ceux d'historiens comme Rodrigo Mendès Silva et son *Histoire des colonies d'Espagne*, Fauchet et son *Traité de l'origine des dignités de chevaliers*, le père Raimbourg et son *Histoire des croisades*, le père Daniel: *Histoire de France*, Dupuy : *Histoire des Templiers* (d'après des documents originaux tirés du Trésor des chartres du roi), le père Honoré de Sainte-Marie, carme déchaussé et sa *Dissertation historique et critique de la chevalerie ancienne et moderne* (Paris, 1718). Il recoupe les textes, les compare, dénonce l'in vraisemblance des dates, réfute parfois un auteur cité sur la couverture, le père Héliot. Il livre donc une véritable encyclopédie de ces ordres, au nombre de 139 et allant de l'an 400 à 1700, mais avec des anecdotes, des réflexions personnelles et plus de 170 gravures, représentant avec beaucoup de précision, les costumes des chevaliers et chevalières. Car les femmes ne sont pas oubliées. « Si la Chevalerie est un titre d'honneur fondé sur la noblesse de sang, le mérite personnel et sur la grâce du Souverain, les dames ne doivent pas en être exclues puisque la noblesse, la grandeur d'âme, la valeur et toute autres qualités capables de former un parfait chevalier, peuvent être communes aux deux sexes... Rendant plus considérables, celles qui se distinguent des autres, il s'ensuit qu'elles n'en sont que plus dignes des plus grandes marques d'honneur». (A propos de l'Ordre des dames chevalières de Saint-Jean de Jérusalem et de Malte, An 1104 in T II).

Dans ces ordres, les preuves de noblesse devaient être apportées seules, avec une exception pour un ordre, moderne dans son acception actuelle, celui de Saint-Michel, institué par Louis XI (v infra) ou celui de Saint-Louis par Louis XIV. La plupart de ces ordres ont disparu, sauf ceux de Malte, du Bain ou de la Jarretière, en Angleterre. D'autres se sont transformés en décoration: l'Ordre de l'Eléphant au Danemark ou celui des Séraphins en Suède (réservé aux luthériens). Ou encore l'Ordre du Saint Sépulcre, reconnu en 1928, par le gouvernement français. Certains ont été épisodiques, comme celui des Chevaliers de Lorette,



¹ Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).
Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

créé par le pape Sixte V, en 1587, pour lutter contre les troupes de bandits qui sévissaient en Romagne ! Les derniers à être invités à lutter contre les infidèles mais surtout les hérétiques, ce qui est nouveau, furent les Chevaliers de Jésus et Marie, institués en Italie, en 1615, par le pape Paul V Borghèse. Car, à l'origine de tous les ordres se trouvait la volonté de préserver le tombeau du Christ dans le royaume de Jérusalem. En tête du volume I, se trouve une étude consacrée aux duels d'un certain M. Basnage. L'auteur s'en excuse, alléguant qu'il fut imposé par le libraire, l'éditeur de l'époque, mais que finalement ce choix se justifie dit-il, « car cet esprit duelliste explique la création d'ordres militaires ou des milices » qui auraient contribué à le contrôler, à les canaliser mieux que le fameux édit de Philippe le Bel, reproduit en fac simile. Il faut aussi remarquer que, sans doute, instruits par l'exemple des Templiers et du danger de la création d'un état militaire dans l'Etat et pour ne pas en arriver aux extrémités décrites d'ailleurs au livre II, la plupart des souverains se sont érigés en grands-maîtres de ces ordres, laissant au pouvoir religieux, la direction des conseils de disciplines et la réglementation des pratiques cultuelles. Il a été souvent fait référence dans cet ouvrage à la règle de Saint-Basile pour la plupart des ordres, plutôt qu'à celles de Saint-Augustin ou de Saint-Dominique. Précisons qu'il s'agit d'un Père de l'Eglise, évêque de Césarée en Cappadoce au IV^e siècle, adversaire de l'arianisme et fondateur d'une charte de la vie monastique qui s'est maintenue en Orient jusqu'à une date récente. Enfin, selon l'auteur, les ordres ne remontent pas avant le XII^e siècle. Et il n'y a aucune trace sérieuse d'une existence antérieure, remontant même selon certains textes apocryphes aux chevaliers romains ou à l'ordre de Constantin.

Le livre I qui va de l'an 400 à 700, s'ouvre donc sur une dissertation de M. Basnage sur les duels. Ceux-ci sont le propre de chevaliers agissant de manière individuelle. Ce seraient les tournois, entraînements à la guerre, qui en auraient répandu l'usage, dans tous les pays, que ce soit chez les « Saxons ou les envahisseurs normands ». Et l'auteur fait justice d'un prétendu adoucissement des mœurs par les Pandectes de Justinien. Il ne faut pas les confondre avec les ordalies mais « depuis les malheureux temps des croisades, les dévots croisés qui vivaient dans un désordre affreux, porteront l'esprit guerrier et la férocité inséparables des armes jusqu'au dernier degré. Ce fut là que l'on commença à instituer un certain ordre de chevalerie. Les différents ordres ont non seulement contribué à entretenir les duels mais en ont augmenté le nombre et les excès ». Dans le chapitre XIV, M. Basnage étudie les formes du Jugement de Dieu et donne un exemple pittoresque : Le pape Grégoire VII voulait abolir la liturgie gothique en accord avec le roi d'Espagne. Devant l'hostilité populaire, ils décidèrent d'un duel entre leur champion et celui de la foi gothique. Le premier fut tué mais la liturgie gothique fut pourtant abandonnée ! Ceux qui ne pouvaient défendre leurs droits : femmes, vieillards et lépreux pouvaient prendre un champion. Il critique d'ailleurs très librement « les moyens superstitieux et criminels que l'Eglise employa pour s'assurer de la vérité des faits », ainsi que la communion administrée aux futurs combattants. Il approuve les édits contre les duels de Louis XIV et le changement de point de vue de l'Eglise. « Le clergé de France, assemblé en 1657, marque son horreur pour les duels après avoir fait preuve de concordance ». Il constate aussi avec une grande lucidité et amertume, in fine, que « les ordres de chevalerie subsistent encore, mais que ceux qui y rentrent ont plus le soin de s'enrichir en commanderie qu'ils possèdent que de s'exposer aux périls de la guerre »... « Mais on ne les voit plus animés de cet esprit de fureur qui, sous le prétexte de défendre l'innocent et de réparer les torts, faisait couler des torrents de sang ».



Académie des sciences d'outre-mer

La véritable histoire des ordres commence alors avec une autre plume, après qu'il ait été fait justice d'une ascendance romaine de ceux-ci. Mais l'ordre équestre à Rome constituait un moyen de classement de la population appelée au gouvernement de la cité. Dans ce volume, illustré d'une vingtaine de gravures, sont passés en revue une douzaine d'ordres. Notre auteur masqué les juge « chimériques », comme celui de l'Ange d'or de Constantin, en critiquant les auteurs cités dans l'introduction, pour leur crédulité, mais il considère qu'il est probable que le prince André Comnène en devint grand-maître après la chute de son empire de Constantinople. La rente que lui faisait le pape, étant insuffisante, il se serait « payé en recevant de toutes mains de l'argent pour faire des chevaliers » ! Puis l'ordre passa en Espagne et en 1624, la grand-maîtrise alla à un prince Caracciolo de Naples qu'on fit descendre des Comnène pour les besoins de la cause. Mais l'auteur a beau jeu de relever des contradictions.

Pour les Chevaliers de Saint-Antoine, ordre d'un abbé éthiopien, il s'agit de « pure fable ». Il donne, tout en restant sceptique, les Règles et les Lois d'un ordre qui aurait été fondé par Charlemagne et Godefroi de Bouillon, celui des chevaliers du Saint-Sépulcre, en 1099, mais pense que son antiquité est sujette à caution. Comme l'Ordre des Chevaliers de Saint-Rémy ou de la Sainte-Ampoule et il ne se prive pas de critiquer « une tradition superstitieuse qui s'est acquis trop d'autorité chez le peuple français quoique les habiles gens soient bien revenus de cette erreur ». Toutefois, afin de ne pas paraître partial, pour tous ces ordres, il produit la nomenclature des grands-maîtres successifs communiquée par Herman ou Giustiniani, quelque soit son sentiment personnel.

Le livre II, illustré de 28 gravures, déroule de 700 à 1150, l'histoire de 17 ordres.

Certains sont apocryphes comme celui d'Avis au Portugal qui aurait été fondé par le roi Alfonse Enriques, après le siège de Lisbonne en 1167 ou celui des Chevaliers de Saint-Jacques de l'Épée remontant soi-disant à l'an 843, mais datant de la bataille de Tolosa en 1185. Ils défendirent la ville d'Avis contre les Maures puis contre le Portugal. C'est la déviation de ces ordres en véritables milices qui amena, par prudence, Charles-Quint à en devenir grand-maître, grâce à deux bulles des papes Léon X et Adrien VI. L'Ordre des religieuses consacrées au même saint, date aussi seulement de 1312. Elles avaient pour mission, d'assister « les pauvres voyageurs en pèlerinage à Saint-Jacques en Galice ». On peut mentionner un autre ordre, celui des chevaliers de la Croisade, en 1095. L'étude contient l'histoire de toute la croisade et parle ouvertement des dissensions entre les puissances chrétiennes (Venise, Pise, Gènes, Florence, Angleterre, Anjou, Aragon, Clèves, Allemands, Bourgogne, France et Espagne) qui ont fait le « jeu du Soudan d'Égypte » et entraîné « la perte de Baruth (sic), Sidon et Tyr ». Toutefois « cette milice, consacrée à combattre les ennemis de l'Église » fut considérée comme une chevalerie, et le pape Urbain II qui lança la première croisade, institua « des religions militaires » qui devinrent célèbres. Parmi ces ordres plus anecdotiques, citons les Chevaliers de Saint-André, ceux du Chardon et de la Rue, plantes emblématiques de l'Écosse ou les chevaliers de Saint-Blaise et de la Vierge Marie qui ont subsisté en Arménie, ou encore ceux de Notre-Dame du Lys en Navarre - date de fondation en 805 - sans justification aucune.

Celui des Chevaliers du Bain mérite une attention plus particulière. Il aurait été créé en Angleterre lorsque deux veuves vinrent demander justice au roi contre l'iniquité de ses juges



Académie des sciences d'outre-mer

alors qu'il était au bain. Il leur fit rendre justice et créa l'ordre. La coutume continua de créer des chevaliers lors des couronnements des rois successifs, de Henry IV, Richard III à Henry VIII. Le rite consistait à faire prendre un bain aux chevaliers, puis à les habiller du costume tandis que fêtes, musique et jeux occupaient les assistants. Auparavant, on les avait mis dans un lit garni de « linge bien blanc ». Il s'agissait donc d'un rite de purification. Cela ressort du règlement de l'ordre, retrouvé à Florence où il avait aussi essaimé. Purification d'autant plus remarquable que dans le règlement des Templiers, il était spécifié dans le chapitre LXIX, « qu'eu égard aux grandes chaleurs de la région orientale, les pauvres frères chevaliers n'auraient droit qu'à une seule chemise de toile ou de lin de Pâques à la Toussaint » ! Les rois d'Angleterre furent tous grands-maîtres jusqu'à Jacques II mais « depuis que la religion anglicane a dominé, la succession a été établie dans la ligne protestante et l'ordre est tombé dans l'oubli ». Mais ceci a été écrit en 1721...

La plus grande partie de ce tome est consacrée aux Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte, institué en 1099. Les défenseurs de la ville sainte et de l'Eglise établirent à côté du Temple de Salomon, un hôpital pour les pèlerins. D'autres se vouèrent à la protection des pèlerins; ils portèrent des habits noirs avec une croix blanche et prononcèrent les vœux monastiques à partir de 1118. Leur croix, en référence aux Béatitudes, se divisait en huit pointes. Les preuves de noblesses étaient exigées ainsi que la pureté du sang, ce qui excluait les descendants d'infidèles et les bâtards, même princiers. Pour ces derniers, ce n'était pas le cas dans les autres ordres. Les pérégrinations des chevaliers commencèrent avec la chute du royaume de Jérusalem et leur installation à Chypre, en 1291. Mais leur histoire est trop connue pour insister sur ce sujet et le choix définitif de Malte.

Un chapitre considérable (XXVI) est consacré aux chevaliers du Temple ou Templiers, institués en 1090, « pour défendre la religion, faisant vœu d'hospitalité envers les pauvres et assurant la protection des visiteurs du tombeau du Christ. » Le roi Baudouin leur fit bâtir un hôpital proche du Temple du Saint-Sépulcre d'où leur nom. Leur règle est reproduite fidèlement avec des détails curieux : interdiction de faire l'aumône mais être prêt à donner sa vie ; « permission de ne pas rester trop longtemps debout pendant les offices, qu'on soit fort ou faible sous peine de faire scandale » ; « viande trois fois la semaine et abondamment après le jeûne; mesure de vin pour chacun à prendre avec de l'eau »; pas d'abstinence volontaire et mortifère hors des prescriptions. Port de vêtements blancs avec croix rouge en signe « de réconciliation avec le Créateur »; ne porter en hiver que des peaux d'agneau ou de bélier, car il convient de combattre «la superbe »; « pas de superfluité pour les cheveux et la barbe »; aucun baiser à une femme, « fut-elle mère ou sœur ». Avertissement : «Celui qui voudra le meilleur aura le pire ». Ce qui d'après nous, renvoie à la Grèce et sa mesure : « Rien de trop ».

Après la chute du royaume, ils s'unirent aux Chevaliers Teutoniques et assiégèrent Damiette en 1219, combattirent en Syrie, en Arménie. Ils se retirèrent enfin à « Paris où ils avaient la plus grande partie de leur revenu » mais ils aidèrent encore le roi de Naples « à reconquérir la Grèce sous le joug des Turcs ». Leur fin célèbre et tragique, sous le règne de Philippe le Bel, est racontée dans le détail ainsi que les réserves papales : Clément V se faisant communiquer les aveux de blasphèmes et d'impureté avant de se résigner à sévir. Le problème du sort des biens de l'Ordre fut une autre cause de dispute entre le roi et le pape; ce dernier voulant les mettre sous séquestre pour être employés à recouvrer la Terre Sainte alors



Académie des sciences d'outre-mer

que Philippe le Bel les avait fait saisir. En Angleterre, Castille et Aragon, on laissa les choses en l'état jusqu'à un jugement définitif : celui du concile de Vienne en 1311. « Pour les énormes crimes commis », une bulle du pape confisqua les biens des Templiers et les attribua l'ordre militaire des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (évoqué plus haut et futur ordre de Malte).

L'auteur s'est servi d'une Histoire, écrite par Dupuy, un écuyer qui avait accès aux archives royales. En dépit de « pièces si authentiques », l'auteur s'étonne : « Ces crimes dont on accuse les Templiers sont si atroces et ont même si peu de vraisemblance que ce n'est peut-être pas sans raisons que divers historiens, sans excepter même quelques Français, ont donné une grande liberté à leurs conjectures sur les intentions de Philippe le Bel à leur égard. Certains croient que ce n'était qu'un artifice de Puissances qui voulaient envahir les biens, lesquels en effet étaient extraordinaires et au-delà de ce que les particuliers devaient posséder. » Un concile provincial de Salamanque d'ailleurs les exonérera de ces accusations. Mais après 184 ans d'existence, l'Ordre fut éteint, sauf en Allemagne où seront levées les charges qui pesaient sur les chevaliers.

Le Livre III recouvre la période de 1150 à 1400 et contient une présentation d'une quarantaine d'ordres, des plus obscurs, comme celui de l'Ours créé en 1213, en Suisse par un roi de Souabe en mémoire d'un Saint Gal, chevalier écossais qui rencontra un ours féroce qui se mit à son service, jusqu'à celui des célèbres chevaliers Teutoniques et plus encore de l'Ordre de la Jarretière. Un Ordre espagnol illustre parfaitement la vocation seconde des ordres de chevalerie, dans la péninsule ibérique, et de leur implication dans l'opération de reconquête sur les Maures. Il doit son nom de Calatrava, au fait que cette ville, en possession des Maures, leur fut reprise par le roi Alphonse le Guerrier qui la donna aux Templiers en 1167. Mi-laïc, mi-religieux, l'ordre aida les rois de Léon, de Castille de Navarre et d'Aragon tandis que les Maures faisaient appels aux royaumes du Maroc et « de Carthage », de 1180 à 1253. Mais ils se mêlèrent à la fin à des différends entre ces souverains et le roi de Portugal, au point qu'en 1476, exaspérés, les habitants de Calatrava tuèrent 22 commandeurs ! Le « roi catholique » Ferdinand décida de prendre la direction de l'ordre, ce que ratifia une bulle d'Alexandre VI Borgia seulement en 1489. Il en fut ainsi par la suite des successeurs du roi d'Espagne. Les membres eurent la permission de se marier. C'en était fini pour eux de se prêter aux jeux des princes.

Le roi d'Angleterre, Henry II avait admiré l'organisation militaire autour du Saint-Sépulcre et à son retour, en 1174 ou 77, institua un ordre dont les chevaliers devaient servir deux ans à Jérusalem. Mais à l'avènement d'Henry VIII, ils furent réunis à celui de Malte, bien que fictivement tous les rois jusqu'à Jacques II Stuart (1687) en fussent les grands-maîtres !

La date de la création des Chevaliers Teutoniques ou Chevaliers de Notre-Dame de Sion est sujette à controverse. Mais on situe leur présence dans les histoires des croisades. Ainsi que pour les Templiers, tout commence, comme toujours, par la construction d'un hôpital pour les Allemands à Jérusalem, avec l'appui de leurs princes, féodaux et évêques. En 1191, après des activités charitables et hospitalières, ils prennent part à des campagnes militaires pour secourir le roi de Jérusalem. Comme pour les autres, se pose le problème de



Académie des sciences d'outre-mer

leur avenir. Ils sont envoyés évangéliser les peuples encore païens de Prusse, puis le long de la Vistule, contre les Livoniens et les Polaques. En 1226, les Chevaliers Teutoniques obtiennent des commanderies en Pologne, à Cracovie et en Poméranie. Le risque survient d'être pris comme « auxiliaires » dans la guerre entre Poméraniens et Prussiens. Ceux-ci finissent par s'unir contre les chevaliers! Ceux-ci vont continuer à mener la répression contre les païens. A partir de 1280, les Lituanais mènent une guerre de 80 ans jusqu'à leur conversion finale tandis que la pacification se poursuit en Livonie. L'ordre poursuit sa politique de construction de forteresses. Une coalition se forme avec Vladislas, roi de Pologne, « les Tartares, les Sagomites, les Russiens et le grand-duc de Lithuanie qui envahissent la Prusse ». Le 15 juillet 1411, à la bataille de Tannenberg, les Chevaliers Teutoniques, sont taillés en pièce et l'ordre ne s'en releva pas. Demeura l'antagonisme entre Polonais et Chevaliers Teutoniques sur la Prusse qui fut divisée en deux, la partie orientale revenant à la Pologne, l'autre sous la gestion de l'Ordre. En 1500, à la Diète d'Augsbourg, l'Ordre refusa de prêter serment au roi de Pologne, « étant un ordre fondé par des Allemands et ne devant être composé que d'Allemands. » L'empereur, à la Diète d'Augsbourg, permit à l'Ordre de prendre possession de la Prusse. Mais en 1525, coup de théâtre, le grand-maître se convertit au protestantisme! Après son exclusion de Pologne, l'empereur Rodolphe II de Habsbourg propose de le transférer en Hongrie pour protéger les frontières de la chrétienté contre les Turcs. Les chevaliers doivent se soumettre et présenter un mémoire sur l'état de leur fortune et de leurs possessions. Ils acceptent les princes d'Autriche comme grand-maîtres, selon le processus bien connu de neutralisation des ordres militaires trop puissants et moins indispensables. Pourtant on fait encore appel à eux contre les Turcs, en Hongrie et au siège de Vienne en 1683. La Saxe, la Hesse et la Thuringe étant passées au protestantisme, ils perdent encore des possessions, gardant celles d'Alsace, d'Artois, de Lorraine, d'Autriche, de Westphalie et de Franconie où se tient leur siège mais ils ne purent jamais recouvrer la Prusse et la Livonie. Reste dans l'imaginaire, la bataille de Tannenberg pour les amateurs du film d'Eisenstein, alias la bataille de Grunwald pour la Pologne et source d'inspiration pour les plus grands peintres polonais du XIX^e siècle.

Les Chevaliers du Christ Porte-Glaives ou des Deux Epées, fut créé en Livonie en 1197. A l'origine ils étaient destinés à repousser les païens de Pologne et de Livonie, en habits blancs, la croix formée de deux épées sanglantes, respectant la règle du fameux Saint-Basile. Ils intervinrent dans les conflits entre princes, ce qui fut mal pris en Pologne. L'union se fit avec les Chevaliers Teutoniques en 1235. Ils étaient maîtres de toute la Courlande, de Dantzig, de la Livonie et de la Prusse. Le reste de leur histoire rejoint donc celle de leurs frères. Mais en 1500, lorsque les Moscovites au nombre de 130000 dont des Tartares, attaquèrent la Livonie, ils participèrent à la victoire de l'Ordre. Son grand-maître, « Frédéric, marquis de Brandebourg » se convertit au luthéranisme et pour rester maître de la Prusse, fief de la Couronne de Pologne, prêta serment à ce roi. Pour rester en bon terme avec lui, renonçant à sa charge, il en chassa les Teutoniques. Ces développements éclairent sur les fondements du futur royaume de Prusse.

Avec d'autres ordres, on s'éloigne de la Terre Sainte, pour se rapprocher de la lutte contre les Maures dans la péninsule ibérique : les Chevaliers du Rosaire (1209- ou 1210), institués d'abord pour lutter contre les Albigeois, demande de l'archevêque de Tolède, furent appelés à délivrer son diocèse de l'assaut des Maures.



Académie des sciences d'outre-mer

Les Chevaliers de Notre-Dame de la Merci, en 1218, devaient se consacrer à « la rédemption des pauvres captifs en Aragon ». Dans la guerre des chrétiens contre les Maures, beaucoup étaient envoyés « en Afrique comme esclaves des Infidèles ». Ce fut Pierre Nolasque, chevalier français de Castelnaudary, qui aurait eu l'idée de ces « Rédempteurs ». Gouverneur du futur roi Jacques I^{er} d'Aragon, il sera canonisé par le pape Alexandre VIII. Après avoir géré des hôpitaux, leurs rangs étant grossis par des nobles venus de divers pays, ils furent chargés de garder les ports de la Méditerranée contre les Maures et les Sarrasins. Après des sécessions et des luttes de pouvoir, les chevaliers, à qui le pape Jean XXII voulut imposer des règles monastiques dont l'observance du silence, quittent la Merci pour entrer dans l'Ordre de Montese, créé par le roi d'Aragon, avec la donation des biens confisqués aux Templiers. L'Ordre de la Merci finit par s'établir en Amérique où il donna à l'Eglise un grand nombre de cardinaux, d'évêques et de saints.

Les Chevaliers de Saint-Georges d'Alfama ou de Montese, auxquels s'agrégèrent les précédents chevaliers, reçurent en 1316 du roi d'Aragon et de Castille, après l'extinction des Templiers, le droit de se ranger sous la bannière de Saint-Georges. Avec l'agrément du pape Jean XXII, les chevaliers, non seulement héritèrent de leurs biens comme on l'a vu, mais obtinrent le privilège de se marier et de tester. A l'Ordre de la Merci se joignirent les Chevalières du Tiers-Ordre de la Merci, en 1265. A Barcelone, leurs fondations charitables avaient pour objet « le soulagement corporel et spirituel des esclaves chrétiens ».

Les Templiers avaient laissé un vide que tenta aussi de combler l'Ordre du Christ au Portugal en 1317. Il mena des expéditions dans le Levant en 1449. Le titre de Chevaliers du Navire et de la Coquille de Mer interpelle : il aurait été fondé en 1269 par Saint-Louis. Une médaille du collier représentait un navire, les coquilles, les rivages Aigues-Mortes et le croissant, les Turcs ! Mais il fut jugé « chimérique » par l'abbé Giustiniani.

En ce qui concerne l'Ordre de la Jarretière (1344 ou 1350), qui s'est perpétué, la seule question qui se pose est celle de « son origine qui fait débat ». Le roi Edouard III, relevant la jarretière de la jambe gauche de sa favorite, la comtesse de Salisbury, scandalisa la cour : aussi prononça-t-il le fameux : « Honni soit qui mal y pense » et décida que tous seraient « heureux d'en porter une semblable » ! On raconte aussi que c'est la jarretière de la reine, ce qui était plus convenable, qui s'était détachée. Le héraut de Windsor a aussi trouvé des origines « plus nobles et plus élevées ». Selon les archives de Windsor, Edouard III et le prince de Galles, pendant des courses de bagues, eurent le désir de renouveler l'Ordre de la Table Ronde mais faute de moyens, ce n'est qu'en 1550 que ledit ordre aurait été lancé avec un cérémonial pour l'accueil des chevaliers. Enfin un auteur, Gregorio Letti rapporte que le roi Edouard III fit ériger une église dédiée à Saint-George, protecteur du royaume, dans le château de Windsor, pour célébrer la victoire de Crécy et que le mot « garter » ou jarretière, y avait été inscrit, pour signifier qu'on distinguait ainsi les chevaliers victorieux. Des donations importantes furent concédées. Le roi créa 25 chevaliers et, prudence bien comprise, se déclara maître de l'Ordre. Henry VIII apporta des changements : suppression des messes pour les défunts membres, remplacées par des offrandes et accorda la dignité de la Jarretière à des souverains étrangers dont François 1^{er} et ses fils, à cinq empereurs et plusieurs rois d'Espagne, de Portugal et de Pologne.



Académie des sciences d'outre-mer

Un ordre surprend par son titre : celui des Chevaliers de la Colombe et de la Raison (1390 ou 1399). C'est, en tous cas, un emblème du Saint-Esprit que cette colombe d'argent avec un bec et des yeux rouges qui pendait au collier de l'ordre. Son rôle était de défendre la religion catholique, de protéger les jeunes vierges et les veuves et de mener la guerre contre les Maures, en assurant la défense des frontières. Celui de la Raison qui fut joint, était réservé à la noblesse dévouée au roi. Mais selon Giustiniani, il se serait agi de simples chevaliers cantonnés à l'Andalousie.

L'intitulé de l'Ordre de l'Aigle Blanche de Pologne correspond à une légende : un nid d'aiglons fut trouvé dans la forteresse initiale. L'institution « mystique » remonterait à 550, mais celle de 1325, est plus « vraisemblable », date du mariage de Casimir le Grand avec Anne de Lithuanie (sic), princesse païenne. Le but était la défense de la religion catholique suivant les règles monastiques de Saint-Basile. L'Aigle passa dans les armes royales.

Cette emprise du paganisme dans l'Europe septentrionale poussa à la création des Chevaliers des Séraphins, en 1331, par Magnus III roi de Suède qui souhaitait étendre son royaume jusqu'en Pologne. Par ces détours dont l'histoire est coutumière, l'avènement du luthéranisme en Suède en fit une décoration (voir supra).

Le Livre IV est enrichi d'une soixantaine de gravures et passe en revue 47 ordres.

Parmi les plus illustres est étudié celui des Chevaliers de la Toison d'Or, fondé par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en 1429, pour faire « la guerre aux Turcs en Syrie ». Il était inspiré par l'épopée de Jason contée dans les Métamorphoses d'Ovide ou selon des commentateurs soucieux d'orthodoxie chrétienne, par la vie de Jacob. Il passa en Espagne par le mariage de la fille de Charles le Téméraire. La décoration se vit accorder à des souverains étrangers. L'innovation des Chevaliers de Saint-Michel est due au roi Louis XI, en hommage à Saint-Michel en Normandie. Cet ordre constitue une rupture : certes les chevaliers qui se réunirent plus tard, dans la salle des Cordeliers à Paris, devaient faire leurs preuves de noblesse, n'appartenir à aucun autre ordre, être catholiques mais surtout avoir rendu des services à l'Etat. Il ne comportait que très peu d'ecclésiastiques. Le ruban bleu qui les distinguait, fut attribué à des souverains étrangers, comme Henry VIII par François 1er. Mais les mécontents trouvaient « qu'il y avait par trop de monde dans leurs rangs » ; des chevaliers avaient en outre triché sur leurs titres de noblesse et il y eut sous Louis XIV, en 1665, une réforme, avec plus d'exigence dans l'examen des preuves de noblesse et de services : il fallait être âgé de trente ans, de bonnes mœurs et catholique. Pour les postulants étrangers, une vérification des preuves devait être établie par les ambassadeurs.

Les chevaliers de Saint-Etienne doivent la fondation de leur ordre au duc de Toscane, Côme 1er en 1500, pour donner la chasse aux galères turques de Rhodes. En 1566, ils secoururent les futurs chevaliers de Malte durant le siège de Rhodes et en 1571, prirent part à la bataille de Lépante. Ils « auraient délivré des fers plus de 5 500 chrétiens et 14 871 esclaves par leurs opérations menées jusqu'en 1678. ». « Les statues de Côme 1er et de Ferdinand sur la place du Dôme à Florence furent fondues avec les canons pris aux Infidèles ». Les grands-ducs étaient bien entendu grand-maîtres et les chevaliers devaient apporter leurs preuves de noblesse. Leurs étaient adjoints des chapelains et de frères servants. Ils avaient pour mission



Académie des sciences d'outre-mer

d'effectuer leurs services en caravanes « sur les galères de Méditerranée ». Côme 1er leur a adjoint des dames nobles en imitation de l'Ordre de Malte.

« L'Ordre du Saint-Esprit au droit de choisir à désir », fondation de Henri III, aurait été distribué à trop de monde d'où son surnom : « Collier à toutes bêtes »! Le fils préféré de Catherine de Médicis avait voulu commémorer son accession au trône de Pologne, puis à celui plus convoité de France, à la date de la Pentecôte pour ces deux événements. Mais les historiens pensent qu'il avait voulu combattre la Ligue des Guises et qu'il espérait aussi attirer des seigneurs calvinistes, « en les détachant de leur foi »... Revêtus de leurs robes somptueuses, participant à des cérémonies devenues prestigieuses, les nouveaux accédants devaient auparavant avoir été faits chevaliers de Saint-Michel. Ils percevaient des pensions et jouissaient d'avantages « fiscaux ». Il fallait être noble, catholique et les étrangers, sauf les titulaires d'ordre comme celui de la Toison d'Or ou la Jarretière, n'étaient pas les bienvenus. Pour lui donner plus de lustre, le roi investit des princes de l'Eglise et Henri IV des souverains étrangers.

Les Dames religieuses de Sainte-Rosalie à Palerme datent de 1634. Elles portent « une croix blanche sur l'estomac, comme des chevaliers militaires » dit le père Bonani. Autre titre étrange: celui des Chevaliers de la Tête Morte en Silésie ; l'Ordre naît en 1252, à l'initiative du duc de Wurtemberg qui devint grand-maître. Autre curiosité, il était ouvert aux hommes et aux femmes, puis en 1709, réservé aux femmes de toutes conditions sans exigence de naissance mais à la vie exemplaire. Elles arboraient un nœud noir et ruban blanc, avec au centre, la tête de mort encadrée d'un bandeau brodé de l'avertissement : « Memento mori ». Un ordre original, en Suède, est celui des Chevaliers de l'Amarante. Christine de Suède l'avait imaginé en 1653, un an avant son abdication. Au cours d'un ballet de cour, des danses imitèrent les épisodes du festin des dieux de l'Olympe, des nymphes figurant les plaisirs d'Arcadie. Les courtisans, lors des danses portaient des déguisements. La reine figurait en fleur d'amarante. Les costumes furent brûlés après la fête mais l'Ordre subsista et il fut accordé au roi de Pologne au grand-duc de Hesse et à un comte anglais...

Plus sérieux, l'Ordre des Chevalières Esclaves de la vertu fut institué, en 1662, par l'impératrice d'Autriche, Éléonore de Gonzague, veuve de Ferdinand de Habsbourg. Il était très élitiste quant à ses exigences morales et mondaines : il ne devait recevoir que trente dames « d'une noblesse distinguée, outre les Princesses dont le nombre n'était pas limité », et arborant une médaille en forme de soleil.

Les Chevaliers de Saint-Louis (en France) : Henri III, très inventif avait créé un ordre de la Charité Chrétienne « pour les pauvres officiers et soldats estropiés à la guerre ». Le roi Louis XIV développa cette initiative en faisant construire à leur usage l'Hôtel de Mars, devenu celui des Invalides. Revenus et pensions étaient adjoints à la reconnaissance honorifique par l'Ordre militaire de Saint-Louis. Les seuls titres retenus étaient « Vertu, mérites et services ». Ceux-ci devaient se monter à dix ans et il fallait être catholique. Le roi en devint grand-maître ainsi que ses héritiers. Il était compatible avec d'autres ordres comme ceux de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Il fit beaucoup de mécontents et, comme pour les ordres où la noblesse n'était pas une qualité essentielle, la critique fusa : « Cet ordre est fort commun, il n'y a presque pas d'officier qui n'en soit honoré » !



Académie des sciences d'outre-mer

L'auteur masqué termine sa revue de la chevalerie, par une « Dissertation sur les ordres apocryphes ou supposés ». Il évoque celui de la Table Ronde en Angleterre ou du Cygne à Clèves ou de l'Hermine et de l'Epi en Bretagne. Un ordre, celui de Tunis, est attribué à Charles-Quint par l'abbé Giustiniani, Herman et Schoonebeck. Il était allé, en 1535, rétablir sur son trône Muley Hascen (sic) et voulait commémorer le souvenir de cette expédition par un collier avec « le mot gravé Barbaria ».

Au titre des ordres militaires étrangers, Giustiniani et Bonani attribuent à Soliman II, en 1520, l'institution de l'Ordre du Croissant. Il était fait obligation à « ces chevaliers de garder l'empire turc et le tombeau de Mahomet » et ils devaient accomplir le pèlerinage à la Mecque. Plus tard le peintre de Venise, Bellini, l'aurait reçu et il le porte sur un autoportrait. L'abbé Bonani prétend que « c'était possible pour un chrétien de le recevoir en témoignage d'honneur ». Les auteurs précités terminent leur tour d'horizon en avançant qu'il existait un genre de chevalerie chez les peuples indiens de Floride ou en Nouvelle-Espagne. Le costume était fait « d'une peau de cerf ..., avec aux oreilles des arêtes de poisson ». Lesdits chevaliers étant au nombre de 30000 ... Au Pérou, ils s'appelaient « chevaliers auriculaires car ils portaient aux oreilles des feuilles en or ».

Après la compilation de ces aperçus anthropologiques, l'auteur donne une explication illustrée des armes, colliers et croix, accompagnée à part de 110 gravures minutieuses et précises, concernant les ordres masculins et féminins. Ces quatre ouvrages constituent certes un document exhaustif de plus de 1500 pages illustrées. Mais les auteurs vont au-delà des références, car ils offrent une vision générale, enrichie de controverses historiques, voire d'opinions arrêtée et hardies pour le temps, dans la langue fluide et élégante du 18^e siècle. Ils démontrent que ces organisations ont joué un grand rôle dans la vie politique, sociale et religieuse de l'Europe et au-delà. A l'instigation des plus hautes autorités religieuses, ces ordres furent d'abord des dispositifs charitables, ensuite défensifs puis offensifs, successivement en Orient contre les Sarrasins, puis en Méditerranée contre les Turcs, en Espagne contre les Maures, combattant les païens en Europe septentrionale et orientale enfin utilisés contre les hérétiques. Mais l'institutionnalisation progressive de cette chevalerie et son poids social, militaire et financier, dont le développement, les auteurs ne le cachent pas, a menacé les royaumes, dans le cas des Templiers, ont poussé les souverains à en devenir les maîtres ou à s'en faire une arme personnelle; d'où leur désuétude quand ils n'en avaient plus besoin ou craignaient la guerre civile; au-delà du savoir encyclopédique minutieux et parfois très aride, il y a œuvre de réflexion. N'était-on pas, en 1721, en plein siècle des Lumières? Quant à la recherche de la plus grande ancienneté, pour accroître le prestige de ces ordres, elle se situe au-delà, on l'a vu, du vraisemblable. Mais elle va dans le sens des aspirations de la noblesse, prête pour s'illustrer, à remonter aux temps immémoriaux, puisque la devise de la famille de madame de Montespan, rappelons-le, était: « Avant la mer, Rochecouart portait les ondes » !

Annie Krieger-Krynicky